

**Bureau International Catholique de
l'Enfance (B.I.C.E)**

Association régie par la Loi du 1er Juillet 1901

70, boulevard Magenta
75010 Paris

**Rapport du commissaire aux comptes
sur les comptes annuels**

Exercice clos le 31 décembre 2014

Bureau International Catholique de l'Enfance (B.I.C.E)

Association régie par la Loi du 1er Juillet 1901

70, boulevard Magenta
75010 Paris

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2014

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2014, sur :

- le contrôle des comptes annuels de l'association Bureau International Catholique de l'Enfance (B.I.C.E), tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations auxquelles nous avons procédé ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier et dans les documents adressés aux membres sur la situation financière et les comptes annuels.

Neuilly-sur-Seine, le 7 mai 2015

Le commissaire aux comptes

Deloitte & Associés



Philippe GUAY

Bureau International Catholique de l'Enfance

BILAN au 31 décembre 2014 en Euros

ACTIF	31/12/14			31/12/13		PASSIF	
	Brut	Amort/prov.	Net	Net		31/12/14	31/12/13
<i>Actif immobilisé</i>							
Logiciels	38 112	38 112	0	8 928	Fonds propres	967 745	967 745
Matériels et mobiliers de bureau	0	0	0	1 196	Fonds social	123 746	-157 211
Matériels informatiques	16 353	5 046	11 307	10 142	Report à nouveau	-151 279	280 957
Agencements	43 889	12 965	30 924	44 117	Résultat de l'exercice		
Dépôts de garanties	96 313		96 313	66 562			
Sous-total I	194 666	56 122	138 544	130 945	Sous-total I	940 212	1 091 491
<i>Actif circulant</i>					Fonds dédiés	220 055	289 949
Autres créances	122 181		122 181	70 810	Dettes	162 520	214 797
Valeurs mobilières de placement	0		0	0	Dettes fournisseurs	338 857	138 608
Disponibilités	1 362 260		1 362 260	1 565 603	Dettes fiscales et sociales	21 345	61 548
					Autres dettes		
					Ets de crédit		
<i>Compte de régularisation</i>					Compte de régularisation		
Charges constatées d'avance	81 928		81 928	52 710	Produits constatés d'avance	0	4 073
Sous-total II	1 566 369	0	1 566 369	1 689 123	Sous-total II	742 776	708 975
Ecart de conversion Actif					Ecart de conversion Passif	21 924	19 602
TOTAL	1 761 035	56 122	1 704 913	1 820 068	TOTAL	1 704 913	1 820 068

Legs notifiés, en cours de réalisation

400 000

282 000

Bureau International Catholique de l'Enfance

COMPTE DE RESULTAT de l'exercice 2014 en Euros

COMPTE DE RESULTAT	2 014	2 013
<i>Produits d'exploitation</i>		
Collectes de fonds	2 587 891	2 584 961
Legs et donations	161 668	243 714
Subventions	700 840	872 762
Cotisations membres	11 876	12 311
Autres recettes	105 188	113 781
Sous-total I	3 567 462	3 827 529
<i>Charges d'exploitation</i>		
Achats et ch.externes	1 580 428	1 701 448
Salaires et charges sociales	1 340 800	1 361 802
Subventions attribuées	685 401	785 841
Dotations amortissements et provisions	31 154	27 935
Autres charges	7 442	3 687
Sous-total II	3 645 224	3 880 713
<i>Résultat d'exploitation I - II</i>	-77 762	-53 184
Produits financiers	7 314	1 671
Charges financières	21 305	10 632
<i>Résultat financier</i>	-13 991	-8 961
Produits exceptionnels	4 680	3 789
Charges exceptionnelles	132 299	1 470
<i>Résultat exceptionnel</i>	-127 619	2 319
<i>Report des ressources non utilisées</i>	182 825	455 419
<i>Engagements à réaliser/ress.affectées</i>	114 732	114 636
Résultat de l'exercice	-151 279	280 957

BICE Compte d'emploi annuel des ressources globalisé avec affectation des ressources collectées auprès du public par type d'emplois pour l'année 2014

EMPLOIS	Emplois de 2014 compte de résultat (1)	Affectation par emplois des ressources collectées auprès du public consommées sur 2014 (3)	RESSOURCES	Ressources collectées sur 2014 compte de résultat (2)	Suivi des ressources collectées auprès du public et utilisées sur 2014 (4)
			Report des ressources collectées auprès du public non affectées et non utilisées en début d'exercice		411 821
1 – MISSIONS SOCIALES	2 343 430	1 579 904	1 – RESSOURCES COLLECTEES AUPRES DU PUBLIC	2 749 118	2 749 118
1.1. Réalisées en France			1.1. Dons et legs collectés		
- Actions réalisées directement	346 258	332 314	- Dons manuels non affectés	2 541 312	2 541 312
- Versements à d'autres organismes agissant en France	0		- Dons manuels affectés	44 884	44 884
1.2. Réalisées à l'étranger			- Legs et autres libéralités non affectés	162 921	162 921
- Actions réalisées directement	1 316 866	1 222 641	- Legs et autres libéralités affectés		
- Versements à un organisme central ou d'autres organismes	680 306	24 948	1.2. Autres produits liés à l'appel à la générosité du public		
2 – FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS	888 090	847 413	2 – AUTRES FONDS PRIVES	111 304	
2.1. Frais d'appel à la générosité du public	888 090	847 413	3 – SUBVENTIONS & AUTRES CONCOURS PUBLICS	594 411	
2.2. Frais de recherche des autres fonds privés			4 – AUTRES PRODUITS	118 753	
2.3. Charges liées à la recherche de subventions et autres concours publics					
3 – FRAIS DE FONCTIONNEMENT	561 438	468 080			
		2 895 397	I - TOTAL DES RESSOURCES DE L'EXERCICE INSCRITES AU COMPTE DE RESULTAT	3 573 586	
I - TOTAL DES EMPLOIS DE L'EXERCICE INSCRITS AU COMPTE DE RESULTAT	3 792 958		II - REPRISES DES PROVISIONS		
II - DOTATIONS AUX PROVISIONS			III - REPORT DES RESSOURCES AFFECTEES NON UTILISEES DES EXERCICES ANTERIEURS	182 825	
III - ENGAGEMENTS A REALISER SUR RESSOURCES AFFECTEES	114 732		IV - VARIATION DES FONDS DEDIES COLLECTEES AUPRES DU PUBLIC (cf tableau des fonds dédiés)		
			V - INSUFFISANCE DE RESSOURCES DE L'EXERCICE	151 279	
IV - EXCEDENT DE RESSOURCES DE L'EXERCICE			VI - TOTAL GENERAL	3 907 690	2 749 118
V - TOTAL GENERAL	3 907 690				
V – Part des acquisitions d'immobilisations brutes de l'exercice financées par les ressources collectées auprès du public					
VI – Neutralisation des dotations aux amortissements des immobilisations financées à compter de la première application du règlement par les ressources collectées auprès du public					
VII – Total des emplois financés par les ressources collectées auprès du public		2 895 397	VI - Total des emplois financés par les ressources collectées auprès du public		2 895 397
			Solde des ressources collectées auprès du public non affectées et non utilisées en fin d'exercice		265 542
EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE					
Missions sociales			Bénévolat		
Frais de recherche de fonds			Prestations en nature		
Frais de fonctionnement et autres charges			Dons en nature		
Total	0		Total	0	

(1) La colonne 1 correspond aux charges du compte de résultat classées par "Nature"

(2) La colonne 2 correspond aux ressources collectées sur l'année, donnée reprises du compte de résultat

(3) La colonne 3 correspond à l'affectation des ressources collectées auprès du public et utilisées sur l'exercice par types d'emplois

(4) La colonne 4 correspond au suivi des ressources collectées auprès du public

Bureau International Catholique de l'Enfance

ANNEXE

au bilan, au compte de résultat et au compte d'emploi des ressources

Exercice de 12 mois du 01/01/2014 au 31/12/2014

I. PRESENTATION GENERALE DU BICE

Le Bureau International Catholique de l'Enfance (BICE) est une association loi de 1901 de droit français fondée en janvier 1948.

La mission sociale du BICE, inspirée par les valeurs de l'Évangile, est de promouvoir la dignité et les droits de l'enfant en s'appuyant sur la *Convention de l'ONU relative aux Droits de l'Enfant*. Le BICE mène une action de représentation internationale, met en œuvre des projets sur le terrain et constitue un lieu de rencontres, d'échanges et de recherche sur les questions intéressant les droits de l'enfant.

Les bureaux du BICE sont situés au siège social à **Paris** (collecte, relations avec les donateurs, communication), **Bruxelles** (direction des programmes, relations avec les membres) et **Genève** (secrétariat général, recherche, représentation auprès des institutions internationales).

Le rôle du BICE est de constituer un réseau d'organisations auxquelles il apporte ses expériences et réflexions sur les droits de l'enfant, et avec lesquelles il met en œuvre des programmes qu'il conçoit et coordonne.

Cette mise en œuvre est assurée d'une part par les membres et partenaires qui mettent leurs moyens humains et matériels au service du programme concerné, d'autre part par les moyens humains du BICE qui la coordonne.

Ces programmes sont financés d'une part par la générosité du public pour les moyens du BICE, d'autre part par les bailleurs de fonds qui financent une part des coûts des membres et partenaires, directement ou par l'intermédiaire du BICE.

Le coût global des programmes coordonnés par le BICE n'est ainsi que partiellement reflété dans ses comptes qui n'intègrent ni les subventions versées directement aux membres ou partenaires ni les coûts internes encourus par eux. Pour l'exercice 2014 610K€ de missions sociales ne sont pas chiffrées dans les comptes.

Le BICE a constitué en 1987 une fondation de droit suisse « Pro BICE » qui « *a pour but, en utilisant toutes les ressources dont elle dispose, d'apporter une aide directe et indirecte, en particulier financière, technique et juridique, en tous lieux aux programmes et actions et, en général, au fonctionnement du BICE ainsi qu'aux programmes, actions et autres activités d'organisations ou associations sans but lucratif proposés par ce dernier* » (Art 2 des Statuts)

II . FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

Le résultat du BICE pour l'exercice 2014 ressort en déficit de 151 K€ contre un excédent de 281 K€ en 2013, du fait principalement de :

- La prise en compte des frais exceptionnels liés à la fermeture du bureau de Bruxelles, décidée par le Conseil d'Administration et approuvée par l'Assemblée des 20 et 21 juin 2014, et au transfert vers Genève de la direction des programmes qui constituait la quasi-totalité de l'activité du bureau de Bruxelles. Cette fermeture, qui a été effective en décembre 2014, a entraîné essentiellement des coûts d'indemnités à verser au personnel qui n'a pas rejoint le bureau de Genève, et accessoirement des coûts de conseils juridiques et de déménagement. Le montant total de ces coûts exceptionnels s'élève à 149 K€
- La nécessité que nous avons eue de financer sur nos fonds propres pour 25 K€ les activités du BNCE Mali, suite à l'arrêt des financements du Ministère des Affaires Etrangères belge qui explique une grande partie de la baisse des subventions reçues
- Une sensible diminution des legs et donations, liée en grande partie aux difficultés liées à la réalisation de certains d'entre eux.

Hors coûts exceptionnels liés à la fermeture du bureau de Bruxelles le résultat du BICE pour l'exercice 2014 serait à l'équilibre (-2 K€)

III PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

En application du code de commerce français, les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- Indépendance des exercices.

Le BICE applique les dispositions du plan comptable général des associations.

Les comptes annuels sont établis conformément aux règlements de l'Autorité des Normes Comptables, en particulier le règlement n° 99-01 du 16 février 1999 établi par le Comité de la Réglementation Comptable et relatif aux associations et fondations et le règlement 2014-03 du 5 juin 2014.

1°) Fonds dédiés

Les fonds reçus pour les projets, qu'il s'agisse de fonds provenant de collectes spécifiques, de subventions affectées à un projet ou de dons destinés à un ou plusieurs projets, font l'objet d'une dotation à un fonds dédié pour le montant non encore dépensé à la clôture de l'exercice.

Pour les fonds résultant de la collecte, les frais directs de collecte sont déduits des montants reçus pour le calcul des fonds dédiés. Pour les subventions ou les dons affectés reçus, il n'est pas déduit de frais pour le calcul des fonds dédiés, à moins qu'ils aient été explicitement acceptés par le bailleur de fonds.

2°) Enregistrement des dons

Le BICE clôture ses comptes au 31 décembre, période traditionnelle de collecte élevée. Conformément à une pratique reconnue des Associations, et de manière constante avec la pratique retenue lors des clôtures précédentes, les dons datés de décembre 2014 mais encaissés en janvier et début février 2015 ont été recensés. Leur montant est inscrit en disponibilités (valeurs à l'encaissement) pour un montant de 322 K€ au 31 12 2014 contre 273 K€ au 31 12 2013.

3°) Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles figurent au bilan à leur coût d'acquisition selon la méthode des coûts historiques. Les amortissements sont calculés linéairement en fonction de la nature du bien et de la durée estimée d'utilisation.

Les principales durées d'utilisation sont :

Logiciels, site internet, matériel bureautique	3 ans
Mobilier, installations et aménagements	5 ans

4°) Les créances et stocks

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Des provisions sont constituées lorsque leur récupération est jugée aléatoire.

Compte tenu de leur faible valeur, les stocks de cartes de vœux ne sont pas valorisés.

5°) Les opérations en devises

Les transactions en devises sont converties au taux de change en vigueur au moment de la transaction. En l'absence de créances et dettes en devises, les comptes bancaires en devises font l'objet en fin d'exercice d'une réévaluation au taux de clôture, l'écart étant constaté dans le compte de résultat.

6°) La conversion des comptes des établissements étrangers

Les comptes de bilan de l'établissement suisse sont convertis au cours de clôture, à l'exception des reports à nouveau et des comptes de liaison constatés au cours historique. Le compte de résultat est converti au cours moyen de l'exercice, s'il est sensiblement différent du cours de clôture. Les écarts en résultant sont inscrits au compte d'écarts de conversion, au bilan.

Les comptes bancaires ouverts en République Démocratique du Congo, tenus en US \$, ont par mesure de simplification été convertis au cours de clôture.

7°) Fonds associatif

La totalité du fonds associatif est exempte de droit de reprise.

8°) Engagements pris en matière de pensions et retraites

Aucun salarié ou dirigeant ne bénéficie d'engagements de la part du BICE en dehors des contributions réglementaires. La seule convention collective applicable, qui concerne l'établissement français, prévoit une indemnité de départ en retraite de montant identique à l'indemnité conventionnelle de licenciement. Le taux de rotation important du personnel et sa moyenne d'âge peu élevée rendent inutile la constitution d'une provision pour départs en retraite. Un membre du personnel a toutefois fait valoir en mars 2015 ses droits à la retraite et son indemnité est de 14 K€ qui seront pris en charge en 2015.

9°) Engagement de crédit-bail

Néant

10°) Mode d'établissement du Compte d'emploi des ressources

Le Compte d'Emploi des Ressources de l'exercice 2013 est présenté en conformité avec le règlement 2008-12 du Comité de la réglementation comptable.

Il présente de manière analytique les ressources du BICE selon leur origine et les emplois selon leur destination (missions sociales et statutaires, frais de recherche de fonds, frais de fonctionnement et autres charges). Le résultat apparaissant au Compte d'Emploi des Ressources est strictement identique à celui du bilan et du compte de résultats.

Il présente également de manière distincte les ressources issues de la générosité du public et l'emploi qui en est fait.

Répartition des Charges

La ventilation des emplois dans les différentes rubriques a nécessité la répartition des charges comptabilisées par nature (frais externes, frais de personnel...). Cette ventilation est effectuée à l'aide de la comptabilité analytique pour les frais directement affectables et d'une répartition des charges indirectes pour les autres frais.

Frais directement affectés

- Les charges salariales sont affectées aux missions sociales (actions sur le terrain et autres missions sociales), aux frais de recherche de fonds, de communication ou de gestion en fonction d'une estimation de la quote-part du temps de chaque membre du personnel affectée à chacune de ces activités,
- Les subventions versées à nos partenaires à l'étranger pour les actions sur le terrain et les frais directs du BICE relatifs à ces actions,
- Les frais de mailings (honoraires, impression, routage, affranchissement) et de traitement des dons reçus
- Les frais de communication
- Les frais de gestion administrative, comptable et statutaire

Frais indirectement affectés

Ces frais sont les frais généraux du BICE autres que ceux directement affectables (frais de locaux, frais informatiques...) qui sont répartis, bureau par bureau, au prorata de la répartition des coûts salariaux directement affectables.

IV INFORMATIONS SUR LES COMPTES DE BILAN

1°) Immobilisations et Amortissements (en €)

Montants bruts	31 12 2013	Investissements	Sorties	31 12 2014
Logiciels et internet	135.571		97.459	38.112
Matériel et mobilier	28.464		28.464	0
Agencements	75.363		31.474	43.889
Matériel informatique	82.820	9.001	75.469	16.352
Total brut	322.218	9.001	232.867	98.353
Amortissements	31 12 2013	Dotations	Sorties	31 12 2014
Logiciels et internet	126.643	8.928	97.459	38.112
Matériel et mobilier	27.267	1.196	28.463	0
Agencements	31.247	13.193	31.475	12.965
Matériel informatique	72.678	7.836	75.469	5.045
Total amortissements	257.835	31.153	232.867	56.122
Total valeur nette	64.383			42.231
Dépôts & cautions	66.562	48.448	18.697	96.313
Total Immobilisations	130.945			138.544

La fermeture du bureau de Bruxelles en décembre 2014 a entraîné la sortie de la quasi-totalité des immobilisations corporelles de ce bureau, qui n'ont pas, sauf quelques matériels informatiques et meubles de bureau, été transférées à Genève. Un amortissement exceptionnel de 5.760 € a été constaté pour ramener à 0 la valeur nette de ces actifs.

A cette occasion ont également été sorties des immobilisations de Paris celles qui, entièrement amorties, n'étaient plus utilisées, en particulier le coût de création du site internet initial et des aménagements détruits en 2013 lors d'un sinistre.

La forte augmentation des dépôts et cautionnements correspond essentiellement à la caution sur les nouveaux bureaux de Genève, alors que les diverses cautions relatives au bureau de Bruxelles n'étaient pas encore récupérées au 31 décembre 2014.

2°) Autres créances : 122.181 €

L'ensemble des autres créances a une échéance de moins d'un an. Elles comprennent à hauteur de 65 K€ les préfinancements effectués pour les programmes en attente de versement des fonds par les bailleurs, pour 11 K€ les avances aux fournisseurs et pour 16 K€ des règlements pour compte de la Fondation Pro Bice

3°) Valeurs mobilières de placement : Néant

4°) Disponibilités : 1.362.260 €

A l'exception du compte sur livret ouvert en France pour le maximum légal (80 K€ intérêts inclus) et des sommes en cours d'encaissement (322 K€) elles sont constituées exclusivement de comptes à vue.

5°) Charges constatées d'avance : 81.928 €

Il s'agit de charges d'exploitation comptabilisées par avance en 2014 et reportées sur les exercices à venir.

6°) Les fonds propres

Evolution des fonds propres	Au 31/12/14	Au 31/12/13	Au 31/12/12	Au 31/12/11	Au 31/12/10	Au 31/12/09
Fonds associatif	967.745	967.745	967.745	967.745	967.745	967.745
Report à nouveau	123.746	-157.211	-281.517	-224.792	-329.039	-385.536
Résultat de l'exercice	-151.279	280.957	124.306	-56.725	104.248	56.497
Total fonds propres	940.212	1.091.491	810.534	686.228	742.953	638.705

Les fonds propres n'évoluent d'un exercice sur l'autre que par l'affectation au report à nouveau du résultat de l'année précédente et par la constatation du résultat de l'exercice.

7°) Les fonds dédiés pour 220.055 €

L'évolution des fonds dédiés a été la suivante (en euros)

	Total
Au 31 décembre 2013	289.949
Dons et subventions pour les projets (1)	721.374
Charges directes des projets (2)	791.268
Au 31 décembre 2014	220.055

(1) Hors financement des frais généraux

(2) Hors dépenses financées sur fonds propres du Bice

	Total
Au 31 décembre 2013	289.949
- Report de ressources non utilisées	-182.825
+ Ressources restant à utiliser	114.732
Ecart de change	-1.801
Au 31 décembre 2014	220.055

Au 31 décembre 2014, les fonds dédiés sont les suivants par Réseau Régional :

Afrique	Amérique latine	Asie	Europe CEI	Programmes en commun	Total
152.367	29.880	23.985	3.029	10.794	220.055

Les fonds dédiés comprennent 69 K€ non utilisés depuis plus de 2 ans.

8°) Dettes : 522.722 €

Toutes les dettes ont une échéance à moins d'un an.

Elles comprennent en particulier les montants dus au personnel de Bruxelles licencié et aux organismes sociaux au titre des indemnités et soldes de tous comptes, réglés en janvier pour un total de 236 K€

V INFORMATIONS SUR LE COMPTE DE RESULTAT

	En France	A l'étranger	Total 2014	Total 2013
Collecte de fonds	2.458.207	129.684	2.587.891	2.584.961
Legs et donations	161.668		161.668	243.714
Subventions	39.610	661.230	700.840	872.762
Cotisations membres	265	11.611	11.876	12.311
Autres recettes	57.934	47.253	105.187	113.781
Total	2.717.684	849.778	3.567.462	3.827.529
Rappel 2013	2.835.638	991.891	3.827.529	

Rapprochement du compte de résultat avec le compte d'emploi des ressources

Produits d'exploitation	3.567.462
Produits financiers	7.314
Produits exceptionnels	4.680
Total des produits du compte de résultat	3.579.456
Divers produits venant en moins des charges	-5.870
Total des ressources figurant au compte d'emploi des ressources	3.573.586

VI COMMENTAIRES SUR LE COMPTE D'EMPLOI DES RESSOURCES

Exprimées en % du total des ressources les charges du Bice sont les suivantes :

En milliers d'euros		2014	% 2014	% 2013
Total ressources	Y compris reprise fonds dédiés	3.756	100%	100%
Missions sociales	Y compris dotation fonds dédiés	2.458	65.4%	64.4%
Frais de recherche de fonds		888	23.6%	20.9%
Frais de fonctionnement		561	14.9%	8.0%
<i>Résultat</i>		<i>-151</i>	<i>-4.0%</i>	<i>6.6%</i>

L'évolution de ces ratios est directement liée à l'évolution des activités du Bice vers la conception et la coordination de programmes (Enfance sans Barreaux, Bientraitance) réalisés par les organisations membres et partenaires, et dont une part importante des financements ne transitent pas par le Bice comme pour les projets directement soutenus.

Le coût total de ces programmes est en effet bien supérieur à celui pris en charge par le seul Bice puisqu'il inclut les coûts de ces organisations non financés par le Bice, qu'ils le soient sur leurs propres fonds propres ou par des bailleurs qui leur versent directement les fonds.

Par ailleurs, en 2014 les frais de fonctionnement sont exceptionnellement majorés des frais liés à la fermeture du bureau de Bruxelles, essentiellement coûts de départ du personnel. Sans cet élément exceptionnel, le ratio frais de fonctionnement aurait été de 10.9%.

En ce qui concerne l'utilisation des seules ressources provenant de la générosité du public (dons et legs), les éléments sont les suivants :

En milliers d'euros		2014	% 2014	%2013
Total ressources		2.749	100%	100%
Missions sociales		1.580	57%	52%
Frais de recherche de fonds		847	31%	31%
Frais de fonctionnement		468	17%	9%
<i>Variation du solde des ressources</i>		<i>-146</i>	<i>-5%</i>	<i>8%</i>

Compte tenu du modèle économique du Bice (cf § I), la lecture de l'utilisation des fonds provenant de la générosité du public ne peut se faire sans se référer à l'utilisation du total des ressources. En particulier les frais de fonctionnement appellent le même commentaire que ci-dessus.

VII AUTRES INFORMATIONS

7.1 EFFECTIFS SALARIES EN EQUIVALENT TEMPS PLEIN MOYEN PAR ETABLISSEMENT

Au 31 décembre 2014 le BICE emploie (personnel salarié à l'exclusion des bénévoles et des stagiaires) 17 personnes, soit 15.3 personnes en équivalent temps plein, compte non tenu de deux salariés en Côte d'Ivoire intégralement pris en charge par DDE-CI.

	Effectif	Equivalent TP
Paris	5	4.5
Bruxelles (avant fermeture du bureau)	8	7.5
Genève	4	3.3

Bénévoles

Outre le Président et le Trésorier, le Bice bénéficie de l'assistance, régulière ou occasionnelle, de quelques bénévoles dont l'équivalent temps plein représente moins d' un salarié.

7.3 LEGS EN COURS DE REALISATION

Les legs en cours de réalisation au 31 décembre 2014 sont constitués :

- de biens immobiliers, pour un montant total estimé à environ 230 K€
- de contrats d'assurance vie ou de liquidités pour environ 170 K€

7.4 ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNES

Au 31 décembre 2014, les engagements reçus des bailleurs de fonds pour le financement des dépenses des programmes s'élèvent à 424 K€.

En contrepartie l'engagement du Bice est de réaliser les projets ainsi financés.

7.5 INFORMATIONS DIVERSES

Le montant global des rémunérations versées aux trois principaux dirigeants (Président, Secrétaire Générale, Trésorier) n'est pas communiqué car il reviendrait à donner une information individuelle.

Le montant global des rémunérations de toute nature versées aux trois et cinq salariés les mieux rémunérés au cours de l'exercice s'élève respectivement à 318 et 477 K€, y compris indemnités dues au personnel de Bruxelles.

Le montant global des frais remboursés aux administrateurs en 2014, sur justificatif, s'élève à 31.067 €. Aucun montant forfaitaire n'est remboursé aux administrateurs.

Le montant des honoraires du commissaire aux comptes au titre de l'exercice 2014 est de 16.440 € TTC

VIII EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE : NEANT